



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

Soixante-quatorzième session  
Point 135 de l'ordre du jour  
Projet de budget-programme pour 2020

## Projet de budget-programme pour 2020

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 3 Affaires politiques

Missions politiques spéciales  
Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux  
ou personnels du Secrétaire général

### Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

#### I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2020 relatives aux missions politiques spéciales, relevant du groupe thématique I (envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général) ([A/74/6 \(Sect.3\)/Add.2](#)). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 août 2019.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2020 au titre de 37 missions politiques spéciales et des questions concernant les missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.2 à 6](#)), qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance



des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)<sup>1</sup>. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/74/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont regroupées dans d'autres rapports<sup>2</sup>. Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour tout besoin supplémentaire découlant de nouveaux mandats ou de modifications apportées aux mandats existants, y compris pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) (groupe thématique III) (voir A/74/6(Sect.3)/Add.1, par. 5 et 14). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les prévisions de dépenses pour le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (groupe thématique III), qui sera créé le 16 octobre 2019 conformément à la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, seront présentées séparément. Il formulera ses observations et recommandations dans les rapports qu'il consacrera à ces questions.

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, sect. A), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2 à 6).

## II. Exécution du budget en 2018 et 2019 et ressources nécessaires pour 2020

4. Le tableau 1 met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2020 au titre des 11 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I, les crédits approuvés pour 2019 et les dépenses engagées en 2018.

Tableau 1

### Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) – (3)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 326,4	2 775,8	2 899,2	–	123,4
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 189,6	2 179,9	2 235,3	–	55,4
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	242,4	450,6	439,9	–	(10,7)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	319,6	361,2	397,2	–	36,0
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 924,3	1 887,1	2 236,7	–	349,6
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	14 951,4	16 200,2	16 235,3	–	35,1
Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique	1 469,5	1 496,4	1 496,4	–	–

<sup>1</sup> A/74/6 (Sect.3)/Add.2, A/74/6 (Sect.3)/Add.3, A/74/6 (Sect.3)/Add.4, A/74/6 (Sect.3)/Add.5 et A/74/6 (Sect.3)/Add.6.

<sup>2</sup> A/74/7/Add.2, A/74/7/Add.3, A/74/7/Add.4, A/74/7/Add.5 et A/74/7/Add.6.

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2020/2019 Augmentation/ (diminution) (5) = (2) – (3)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 157,5	4 400,4	4 400,4	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	13 959,7	17 020,0	18 423,0	481,3	1 403,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	6 583,6	7 007,8	7 237,0	–	229,2
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	502,5	1 220,3	1 073,0	–	(147,3)
<b>Total</b>	<b>48 626,5</b>	<b>54 999,7</b>	<b>57 073,4</b>	<b>481,3</b>	<b>2 073,7</b>

5. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les dépenses de 2019 arrêtées au 30 juin 2019 pour les missions faisant partie du groupe thématique I s'élevaient à 24 594 600 dollars, tandis que les crédits ouverts pour la même année se chiffraient à 54 999 700 dollars. **Il compte que le Secrétaire général communiquera des informations actualisées sur les dépenses à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

6. Le montant net des crédits demandés pour 2020 au titre des 11 missions du groupe thématique I s'élève à 57 073 400 dollars (montant net), soit une augmentation de 2 073 700 dollars (3,8 %) par rapport aux crédits ouverts en 2019. On trouvera dans le tableau 5 du rapport principal du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1) un récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2019 et les ressources proposées pour 2020 au titre des missions dont le mandat a été reconduit.

## A. Observations et recommandations concernant les effectifs

7. S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu un tableau des effectifs approuvés pour 2019 et des effectifs proposés pour 2020 pour les missions du groupe thématique I (voir tableau 2). Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont également résumées à l'annexe XI du rapport principal du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1).

Tableau 2  
Groupe thématique I : effectifs nécessaires

Mission	Effectif approuvé pour 2019	Effectif proposé pour 2020	Nouveaux postes temporaires			Reclassement ou		
			Suppression	Conversion	déclassement	Réaffectation	Transfert	
<b>Groupe I</b>								
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G et 5 AL)	21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G et 5 AL)	–	–	–	–	–	–
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	10 (1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G)	10 (1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G)	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA et 1 P-3)	2 (1 SGA et 1 P-3)	–	–	–	–	–	–

Mission	Effectif approuvé pour 2019	Effectif proposé pour 2020	Nouveaux postes temporaires			Reclassement ou		
			Suppression	Conversion	déclassement	Réaffectation	Transfert	
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 (1 SGA, 1 P-4 et 1 G)	3 (1 SGA, 1 P-4 et 1 G)	-	-	-	-	-	-
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 (1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G)	7 (1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G)	-	-	-	-	-	1 P-3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	91 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 10 SM, 7 G et 31 AL)	91 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 SM, 8 G et 31 AL)	-	-	-	3 [2 de P-4 à P-3 et 1 de P-2 à G(AC)]	-	-
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud/la Corne de l'Afrique	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	27 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G, 1 AN et 7 AL)	27 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G, 1 AN et 7 AL)	-	-	-	-	-	1 P-3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	95 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 SM, 1 G, 8 AN et 26 AL)	101 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 12 P-3, 26 SM, 1 G, 8 AN et 29 AL)	6 (1 P-5, 1 P-3, 1 SM et 3 AL)	-	-	1 (de P-5 à 1 P-5 1 D-1)	-	7 (2 P-4, 3 SM, 1 AN et 1 AL)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	30 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 7 SM, 1 G, 2 AN et 5 AL)	30 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 7 SM, 1 G, 2 AN et 5 AL)	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL)	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL)	-	-	-	-	-	-

*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G= agent(e) des services généraux ; G(AC)= agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

8. Pour 2020, il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs :

a) Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève : transfert d'un poste temporaire de conseiller(ère) pour les questions de police (P-3) de Genève à Zougdididi (Géorgie) (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 139) ;

b) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie :  
i) déclassement d'un poste temporaire de fonctionnaire de l'information, qui passerait de P-4 à P-3, et d'un poste temporaire d'administrateur(trice) adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe chargé(e) de l'information (P-2), qui deviendrait un poste d'assistant(e) d'information [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Bureau de l'information ;  
ii) réaffectation d'un poste temporaire (P-4) d'assistant spécial qui serait cédé au Bureau du Chef de cabinet par l'équipe de collaborateurs directs de l'Envoyé spécial et transformé, après déclassement à P-3, en poste de spécialiste de la planification ;

iii) réaffectation d'un poste temporaire d'assistant(e) à la sécurité [agent(e) local(e)] qui serait cédé par le Bureau des services de sécurité au Groupe des services administratifs et de la logistique et transformé en poste de technicien véhicules (ibid., par ; 166) ;

c) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs : transfert d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3) de Kinshasa à Nairobi (ibid., par. 220) ;

d) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen : i) création de six postes temporaires réservés à un(e) spécialiste des questions politiques (P-5), à un(e) interprète de terrain (P-3), à un fonctionnaire d'administration (agent(e) du Service mobile) et à trois chauffeurs(ses) [agent(e)s locaux(es)] [ibid., par. 248 a) à e)] ; ii) réaffectation d'un poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques qui serait transformé, après reclassement de P-5 à D-1, en poste de chef de cabinet [ibid., par. 248 f)] ; iii) réaffectation du poste temporaire de chef de l'appui à la mission (P-5) qui deviendrait un poste de chef des services de gestion des opérations et des ressources (P-5) [ibid., par. 248 g)] ; iv) transfert de sept postes temporaires, dont deux (1 P-4 et 1 SM) de Sanaa à Amman, quatre (1 P-4, 2 SM et 1 AN) d'Amman à Sanaa et un [poste d'agent local(e)] de Sanaa à Aden [ibid., par. 248 h)].

9. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la création des postes temporaires de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) et d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen aiderait celui-ci à être plus présent sur le terrain à Aden [ibid., par. 248 a)]. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que le bureau d'Aden compte actuellement cinq postes temporaires (1 P-4, 2 P-3, 1 AN et 1 SM). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les effectifs du Bureau à Aden et Sanaa augmenteraient progressivement au gré des conditions de sécurité et des conditions opérationnelles. **Compte tenu des capacités existantes à Aden, il estime que la proposition est prématurée et recommande de ne pas approuver la création des postes temporaires de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) et d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile). Le montant des dépenses opérationnelles devra être ajusté en conséquence.**

10. En ce qui concerne la réaffectation d'un poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques, qui deviendrait un poste de chef de cabinet au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen après reclassement de P-5 à D-1, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Chef de cabinet serait notamment chargé de veiller à l'exécution du mandat selon une approche cohérente et globale ; de coordonner la planification stratégique et opérationnelle et la budgétisation axée sur les résultats ; de prodiguer des conseils techniques ; de veiller à la bonne gestion des ressources. Le Comité note que certaines de ces fonctions, en particulier celles qui ont trait à l'appui à la mission, sont déjà exercées par des fonctionnaires de classe D-1 et P-5 affectés à la composante Appui à la mission commune au Bureau de l'Envoyé spécial et à la MINUAAH (voir aussi [A/73/498/Add.8](#), par. 20). **Il estime que le poste temporaire de chef de cabinet ne se justifie pas véritablement et recommande de ne pas donner suite au reclassement et à la réaffectation qui sont proposés pour le poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5). Le montant des dépenses opérationnelles devra être ajusté en conséquence.**

*Indemnité de fonctions*

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2019, 18 postes [1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 3 SM et 1 G(AC)] étaient pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions. Il note que trois fonctionnaires (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM) reçoivent cette indemnité depuis plus d'un an. Le Comité examine plus avant l'utilisation qui est faite de l'indemnité de fonctions dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, par. 90 à 94). **Il compte que le recrutement à des postes temporaires qui sont occupés de manière prolongée par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions s'achèvera sans plus tarder.**

*Postes temporaires vacants*

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 23 juillet 2019, 53 postes temporaires étaient vacants pour le groupe thématique I, dont les postes de conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre, d'envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et d'envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental, ainsi que 18 postes au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et 18 autres au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Au 31 juillet 2019, sept postes temporaires (2 P-4, 4 P-3 et 1 P-2), tous au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, étaient vacants depuis deux ans ou plus, principalement en raison de retards dans la délivrance des visas. **Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les postes vacants de longue date dont le maintien est proposé. Il espère que ces postes seront pourvus dans les meilleurs délais.**

13. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 9 et 10, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs soient approuvées.**

**B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles**

14. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du groupe thématique I s'élèvent à 21 376 200 dollars pour 2020, ce qui représente une augmentation de 795 900 dollars (3,72 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (20 580 300 dollars). Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 3), plus précisément sur les dépenses effectives de 2018, le montant des crédits ouverts pour 2019 et les prévisions de dépenses pour 2020.

Tableau 3  
**Groupe thématique I : dépenses opérationnelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
1. Experts	–	–	–	–	–
2. Consultants et services de consultants	456,5	464,0	437,8	–	(26,2)
3. Voyages officiels	3 728,4	4 503,7	4 384,2	–	(119,5)
4. Installations et infrastructures	7 147,1	8 981,8	9 179,3	–	197,5
5. Transports terrestres	603,8	1 227,8	1 624,4	418,5	396,6
6. Opérations aériennes	214,5	1 357,6	1 417,7	–	60,1
7. Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–
8. Communications et informatique	1 867,1	2 011,4	2 065,5	–	54,1
9. Santé	103,1	189,9	212,6	–	22,7
10. Matériel spécial	–	–	–	–	–
11. Fournitures, services et matériel divers	1 553,0	1 844,1	2 054,7	62,8	210,6
<b>Total</b>	<b>15 673,5</b>	<b>20 580,3</b>	<b>21 376,2</b>	<b>481,3</b>	<b>795,9</b>

*Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre*

15. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre s'élèvent à 523 000 dollars, montant inchangé par rapport aux crédits ouverts en 2019. Selon les informations données au Comité consultatif, les dépenses opérationnelles se sont élevées à 328 400 dollars en 2018, soit 56,4 % des crédits qui avaient été approuvés pour cette catégorie de dépenses. Les dépenses totales du Bureau s'élevaient quant à elles à 1 043 400 dollars au 30 juin 2019, soit 37,6 % du montant total des crédits ouverts pour 2019 (2 775 800 dollars). **Compte tenu des dépenses passées, le Comité recommande de réduire de 4 % (20 900 dollars) les ressources à consacrer aux dépenses opérationnelles du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre.**

*Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide*

16. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide s'élèvent à 617 300 dollars. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses au titre des consultants et des services de consultants se sont élevées à 36 800 dollars en 2018 et devraient se chiffrer à 50 500 dollars en 2020. De même, les dépenses au titre des voyages officiels ont atteint 338 000 dollars en 2018 et devraient s'établir à 347 300 dollars en 2020. Les dépenses totales du Bureau s'élevaient quant à elles à 769 100 dollars au 30 juin 2019, soit 35,3 % du montant total des crédits ouverts pour 2019 (2 179 900 dollars). **Le Comité n'est pas convaincu que le montant des ressources demandées soit pleinement justifié et recommande une réduction de 2 % au titre des consultants et des services de consultants (1 000 dollars) et des voyages officiels (6 900 dollars) pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.**

*Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental*

17. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental s'élèvent à 220 500 dollars. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses au titre des consultants et des services de consultants se sont élevées à 1 800 dollars en 2018 et devraient se chiffrer à 29 600 dollars en 2020. De même, les dépenses au titre des voyages officiels ont atteint 70 700 dollars en 2018 et devraient s'établir à 108 100 dollars en 2020. Les dépenses totales du Bureau s'élevaient quant à elles à 170 800 dollars au 30 juin 2019, soit 37,9 % du montant total des crédits ouverts pour 2019 (450 600 dollars). **Le Comité n'est pas convaincu que le montant des ressources demandées soit pleinement justifié et recommande une réduction de 4 % au titre des consultants et des services de consultants (1 200 dollars) et des voyages officiels (4 300 dollars) pour le Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.**

*Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen*

18. Le montant de 7 356 500 dollars demandé au titre des dépenses opérationnelles du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen progresse de 1 319 300 dollars par rapport aux crédits ouverts en 2019, situation qui tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures (786 000 dollars), des transports terrestres (232 300 dollars), des communications et de l'informatique (146 400 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (109 000 dollars). Les informations données au Comité consultatif montrent que les dépenses totales du Bureau s'élevaient à 7 783 100 dollars au 30 juin 2019, soit 45,7 % du montant total des crédits ouverts pour 2019 (17 020 000 dollars). **Le Comité recommande de réduire de 3 % (39 600 dollars) l'augmentation proposée au titre des dépenses opérationnelles du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.**

**Installations et infrastructures***Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi*

19. Selon les informations données au Comité consultatif, les ressources demandées au titre des installations et infrastructures du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi serviront en bonne partie à la location de locaux (986 800 dollars) et à l'achat de matériel de sécurité (100 000 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Bureau était désormais le seul locataire de locaux qui étaient auparavant partagés par d'autres entités des Nations Unies et qu'il assumait l'entière responsabilité financière de bureaux devenus trop spacieux. Les tentatives de réinstallation n'avaient rien donné jusqu'à présent. En outre, pour protéger les locaux, le Secrétaire général propose d'acheter du matériel de sécurité et du matériel de sécurité incendie, au vu de l'ancienneté et de l'état du matériel existant. **Compte tenu du coût des locaux du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Burundi, le Comité souhaite que le Secrétariat continue de chercher une solution mieux adaptée aux besoins du Bureau pour ce qui est de la sécurité et de la superficie (voir aussi A/73/498/Add.1, par. 28).**

20. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 9, 10, 15, 16, 17 et 18, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## C. Questions diverses

### *Application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion*

21. Le Secrétaire général donne à l'annexe VI de son rapport principal sur les missions politiques spéciales (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1) des informations sur l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion pour la période 2016-2018. Le Comité consultatif note que seul le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève s'est conformé à ces directives, tandis que les 10 autres missions ne s'y sont pas du tout conformées ou étaient loin d'atteindre l'objectif des 75 %. Il examine plus avant la question de la suite donnée aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion pour les voyages officiels dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, par. 99 et 100). **Le Comité regrette que les directives ne soient toujours pas respectées (voir A/73/498/Add.1, par. 25). Tout en sachant qu'il n'est pas toujours possible de programmer certains voyages à l'avance, le Comité compte que les missions donneront la priorité à cette question et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les cas où les voyages peuvent être mieux planifiés, et notamment mettre au point des stratégies et des plans concrets qui aident à mieux faire appliquer les directives. Il compte que le Secrétaire général donnera des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

### *Accords de partage des coûts*

22. S'étant renseigné sur les accords de partage des coûts au titre du groupe thématique I, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie mettait des logements inoccupés à la disposition des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sur la base du recouvrement des coûts. Il a également été informé que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen avait conclu des accords de partage des coûts avec : a) le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'utilisation de bureaux ; b) l'équipe de pays des Nations Unies pour l'utilisation de logements à Aden, à un taux journalier ; c) la MANUI pour la location et l'exploitation d'un avion ; d) la MINUAAH pour l'utilisation des moyens aériens dans le cadre d'un accord réciproque de recouvrement des coûts. **Le Comité compte que les accords de partage des coûts en place permettent d'utiliser les ressources au mieux et garantissent la transparence.**